

Paris, le 4 JUIN 2015

Monsieur le Président,

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ainsi que de celle portant nouvelle organisation territoriale de la République, dont l'examen s'achèvera dans les prochaines semaines, vont clarifier les responsabilités de chaque niveau de collectivité.

Ces lois redessinent le paysage des collectivités territoriales. En impliquant une nouvelle répartition des rôles, les collectivités territoriales et leurs groupements s'acheminent vers une maturité dans l'exercice de leurs compétences.

En outre, de nouveaux enjeux apparaissent. La fin du cumul des mandats en 2017 est une occasion sans précédent de revivifier la démocratie locale. La crise économique, sociale et civique que traverse notre pays pose à l'action publique de nouveaux défis, qui ont été mis en perspective à l'occasion des Comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté le 6 mars et aux ruralités le 13 mars dernier.

Dans ce contexte, il m'apparaît important que la politique d'aménagement du territoire en France s'inscrive dans un renforcement significatif de la démocratie locale. C'est la raison pour laquelle je vous confie la mission de réfléchir à « l'aménagement du territoire en France : refonder les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales ».

Dans le cadre de cette mission, je souhaite que vous puissiez formuler toutes propositions utiles en réponse, plus particulièrement aux questions suivantes, complémentaires et indissociables :

Sur l'impact des transformations des territoires :

- Comment les nouveaux défis économiques et sociétaux font-ils évoluer la notion d'aménagement du territoire ? Quelles sont les nouveaux chantiers de l'égalité des territoires, des femmes et des hommes qui les peuplent ? Dans la lignée de votre rapport remis à Madame Cécile Duflot en avril 2013, vous traiterez en particulier de l'impact de la révolution numérique sur la vie des territoires.
- Comment l'aménagement du territoire peut-il mieux associer l'ensemble des acteurs concernés ? Dans sa conception, comment les acteurs du monde économique et social mais également les universitaires peuvent-ils participer à sa conceptualisation ? Sur la base des nombreuses relations tissées par les collectivités territoriales françaises avec leurs homologues européens, comment tirer les enseignements, dans le cadre d'un parangonnage, de ces coopérations et de ces échanges ?
- Au regard de ces nouveaux défis, quel bilan tirez-vous des différents dispositifs d'aménagement du territoire ? Vous semblent-ils répondre à l'exigence d'égalité des

territoires, que j'ai fixée comme un des objectifs de l'action du Gouvernement ? Pour cela, vous vous appuyerez sur les rapports existants, celui des sénateurs Krattinger et Raffarin, de M. Laurent, ainsi que sur les travaux du Commissariat général à l'égalité des territoires et du Commissariat général à la stratégie et à la prospective.

- Une nouvelle politique d'aménagement du territoire peut elle se construire sans évoquer la question des financements publics et privés ? Comment aller plus loin dans la recherche d'une plus juste péréquation financière et budgétaire ?

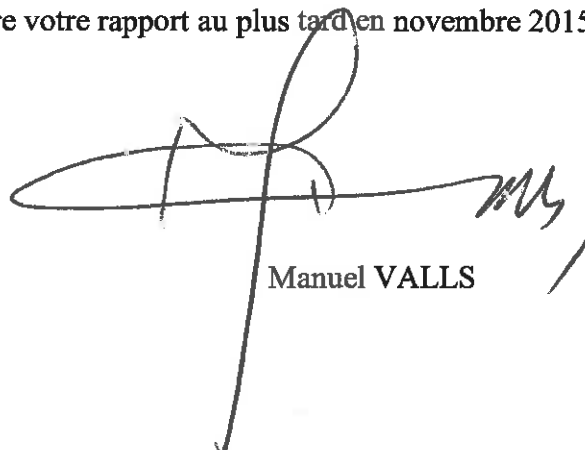
Sur l'impact de la réforme territoriale :

- Dans le contexte de clarification des compétences entre les treize nouvelles Régions, des départements recentrés sur les compétences de proximité et la montée en capacité d'ingénierie du bloc local, comment articuler efficacement les nouvelles compétences des collectivités, notamment entre elles, pour répondre à l'ensemble des enjeux des territoires ?
- Comment créer les conditions d'un dialogue responsable entre l'Etat et les collectivités territoriales sur les sujets ayant trait à l'aménagement du territoire ? Comment en particulier permettre aux collectivités de se doter d'une expertise collective et indépendante ?
- Sur cette base, comment faire évoluer les cadres du dialogue entre l'Etat et les collectivités (lieu, objectif et périmètre des discussions) ? Vous tiendrez en particulier compte des conséquences de la fin du cumul des mandats sur la représentation des collectivités locales et vous articulerez vos propositions avec les dispositions en la matière issues de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République.
- Comment, enfin, l'intervention des différents acteurs de l'aménagement du territoire peut-elle permettre de vivifier la démocratie, en particulier locale ? A ce propos, vous pourrez vous rapprocher du Conseil économique, social et environnemental.

Pour formuler des propositions sur cette deuxième partie, vous pourrez vous inspirer des modèles de dialogue territorial ayant cours dans d'autres pays européens.

Dans le cadre de votre mission, vous prendrez l'attache de tous les acteurs que vous jugerez utile d'auditionner.

Je vous remercie de me remettre votre rapport au plus tard en novembre 2015.



Manuel VALLS